

Envoyé en préfecture le 17/02/2023

Reçu en préfecture le 17/02/2023

Affiché le

ID : 029-200667197-20230214-2023017-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE  COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>  <b>Réunion ordinaire du 14 février 2023</b>
---	---

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	26 + 4 pouvoirs	02 février 2023	03 février 2023

N° délibération	Objet
2023-017	Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour le poste de responsable du service Eau et Assainissement à Monts d'Arrée Communauté

Le quatorze février 2023 à 18 heures 30 mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

**Étaient présents :**

**BERRIEN :** Hubert LE LANN, Barbara PERRON

**BOLAZEC :** Coralie JEZEQUEL

**BOTMEUR :** Eric PRIGENT

**BRASPARTS :** Jean-Yves BROUSTAL, Josiane GUINVARC'H, Philippe ROBERT-DANTEC

**BRENNILIS :** Alexis MANAC'H, Marie-Noëlle JAFFRE

**HUELGOAT :** Marc QUEMENER, Marie-Brigitte BRETHES, Jacques THEPAUT

**LA FEUILLEE :** Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

**LOPEREC :** Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU, Eric GONIDEC

**LOQUEFFRET :** Sylvie ALLAIN, Marcel SALAÛN

**PLOUYE :** Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN, Christophe DANIEL

**SAINT-RIVOAL :** Mickaël TOULLEC

**SCRIGNAC :** Georges MORVAN, Jean LE GAC, André PAUL

**Pouvoirs :** Brigitte COURBEZ à Hubert LE LANN, Anne ROLLAND à Jean-Yves BROUSTAL, Gérard TOSSER à Jacques THEPAUT, Typhaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL

**Secrétaire de séance :** Coralie JEZEQUEL

Rapporteur : Jean-François DUMONTEIL

Le président rappelle que Monts d'Arrée Communauté a délibéré en faveur de la prise de compétence Eau et Assainissement au 01 janvier 2025.

A ce titre, elle a décidé de recruter un agent responsable du service Eau et Assainissement dès 2023 pour préparer cette prise de compétence. Le détail de ses missions est précisé dans la fiche de poste.

Envoyé en préfecture le 17/02/2023

Reçu en préfecture le 17/02/2023

Affiché le

ID : 029-200067197-20230214-2023017-DE

Il indique que l'Agence de l'Eau Loire Bretagne peut financer ce type de mission dans le cadre du programme « mission d'appui à la mise en œuvre de la structuration des services eau et assainissement » des EPCI à hauteur de 50% maximum (charges salariales et frais de fonctionnement).

Considérant le recrutement effectif de la personne responsable du service Eau et Assainissement au 01 mars 2023

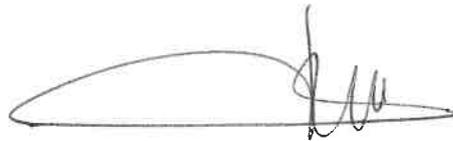
Considérant que le poste correspond aux critères d'éligibilité de cofinancement de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Autorise le président à déposer une demande d'aide au financement du poste de responsable Eau et Assainissement pour les années 2023 et 2024 à hauteur de 50% et à signer les documents à intervenir
- Les crédits seront inscrits au budget principal de la collectivité

Pour extrait certifié conforme au registre,  
Le Président,

La secrétaire,



Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 17 février 2023